

**ARRANGEMENT INTERNATIONAL RELATIF AUX FACILITES A DONNER AUX MARINS DU COMMERCE POUR
LE TRAITEMENT DES MALADIES VENERIENNES, ANNEXE ET PROCES-VERBAL DE SIGNATURE, SIGNES
A BRUXELLES, LE 1^{er} DECEMBRE 1924.**

Liste des pays liés.

Entrée en vigueur : Ces actes sont entrés en vigueur le 21 novembre 1925 et trois mois après leur notification pour les ratifications et adhésions ultérieures (articles 5 et 6).

Etats	Date du dépôt instrument de ratification	Date du dépôt instrument adhésion	Entrée en vigueur	Réserves et déclarations
Algérie		09.07.1934	09.10.1934	X
Allemagne (Rép. féd.)		16.04.1937	16.07.1937	X
Australie		23.08.1928	23.11.1928	
Bahamas		28.10.1927		X
Barbades		29.03.1950	29.06.1950	X
Belgique	05.08.1926		05.11.1926	
Bénin (Dahomey)		09.07.1934	09.10.1934	X
Bornéo du Nord		13.06.1934	13.09.1934	X
Brésil		20.02.1955	20.05.1955	
Caméroun		09.07.1934	09.10.1934	X
Canada		21.08.1925	21.11.1925	
Chili	13.03.1935	11.06.1934	13.06.1935	
Chypre		17.04.1930	17.07.1930	X
Congo (Rép. pop.)		09.07.1934	09.10.1934	X
Côte d'Ivoire		09.07.1934	09.10.1934	X
Danemark	01.05.1928		01.08.1928	
Dominique (Ile de la)		04.11.1926	04.02.1927	X
Centrafricain (Emp.)		09.07.1934	09.10.1934	X

Espagne (Maroc zone espagnole (Ensemble des colonies (espagnoles		15.08.1952	15.11.1952	X
Fidji		15.08.1952	15.11.1952	X
Finlande	21.04.1926	04.11.1925		
France (Martinique (Tahiti (Guadeloupe	23.09.1930	09.07.1934 09.07.1934 09.07.1934	21.07.1926 23.12.1930 09.10.1934 09.10.1934 09.10.1934	X X X X
Gabon		09.07.1934	09.10.1934	X
Gambie		28.10.1927	28.01.1928	X
Grèce	18.05.1926		18.08.1926	
Grenade		04.11.1926	04.02.1927	X
Guinée		09.07.1934	09.10.1934	X
Guyane		04.11.1926	04.02.1927	X
Haute-Volta		09.07.1934	09.10.1934	X
Inde		06.11.1954	06.02.1955	
Irak		14.04.1928	14.07.1928	
Irlande		18.09.1930	18.12.1930	
Islande		20.11.1928	20.02.1929	
Israël		28.11.1950	28.02.1951	
Italie		01.09.1928	01.12.1928	
Jamaïque		28.10.1927	28.01.1928	X
Kampuchéa (Cambodge)		09.07.1934	09.10.1934	
Kiribati		28.10.1927	28.01.1928	X
Laos		09.07.1934	09.10.1934	X
Madagascar		09.07.1934	09.10.1934	X
Malaisie		11.03.1957	11.06.1957	
Maroc		10.10.1927	23.12.1928	X
Maurice		04.11.1926		X
Mauritanie		09.07.1934	09.10.1934	X

Monaco	17.12.1925			17.03.1926	
Niger			09.07.1934	09.10.1934	X
Norvège			18.01.1935	18.04.1935	
Nouvelle-Zélande			21.08.1925	21.11.1925	
Pakistan			07.06.1956	07.09.1956	
Papouasie-Nouvelle-Guinée			30.03.1977	30.06.1977	
Pays-Bas			10.10.1930	10.01.1931	
Pologne			11.12.1931	11.03.1932	
Roumanie	26.12.1927			26.03.1928	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne (Falkland (Gibraltar (Belize (Honduras britannique) (Antigua, Monserrat, (St. Christophe-Nevis, (Iles Vierges, St. Vincent (Hong Kong	21.08.1925		04.11.1926 04.11.1926 04.11.1926 04.11.1926 21.11.1933	21.11.1925 04.02.1927 04.02.1927 04.02.1927 04.02.1927 21.02.1934	X
Sénégal			09.07.1934	09.10.1934	X
Seychelles			04.11.1926	04.02.1927	X
Soudan			09.07.1934	09.10.1934	X
Sri-Lanka (Ceylan)			04.11.1926	04.02.1927	
Suède	10.02.1931			10.05.1931	
Salomon (îles)			28.10.1927	28.01.1928	X
Ste Lucie			04.11.1927	04.02.1928	X
Tchad			09.07.1934	09.10.1934	X
Tunisie			23.09.1934	23.12.1934	X
Turquie			27.03.1952	27.06.1952	
Tuvalu			28.10.1927	28.01.1928	
Viet-Nam			09.10.1950	09.01.1951	

Yougoslavie		23.05.1957	23.08.1957	
Zaire		17.02.1927	17.05.1927	X

ALGERIE : Adhésion effectuée par la France.

ALLEMAGNE (Rép. féd.) :

- (1) Remise en vigueur à partir du 1^{er} novembre 1953 entre la Rép. féd. d'Allemagne d'une part et les Puissances alliées d'autre part, à l'exception de la Pologne et de la Roumanie.
- (2) Le 1^{er} octobre 1974 a été reçue une note verbale de l'Ambassade de la Rép. Démocratique Allemande, datée du 12 septembre 1974, notifiant que la Rép. Dém. Allemande a déclaré la réapplication de l'Arrangement précité à partir du 9 mars 1959.
- (3) Le 13 janvier 1977 a été reçue une note verbale de la Rép. féd. d'Allemagne, datée eu 10 janvier 1977, notifiant qu'en ce qui concerne les rapports de la Rép. féd. d'Allemagne avec la R.D.A., la déclaration précitée du 12.09.1974 n'a pas d'effet rétroactif au delà du 21 juin 1973.

BAHAMAS : extension effectuée par la Grande-Bretagne le 28 octobre 1977, conformément à l'art. 7,2.
Déclaration de continuité reçue par le Gouvernement belge le 22 mars 1974, avec effet au 10 juillet 1973, date de l'accession des Bahamas à l'indépendance.

BARBADES : adhésion effectuée par le Grande-Bretagne.

BENIN : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française qui comprenait le Dahomey devenu le Bénin.

BORNEO DU NORD : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

CAMEROUN : adhésion effectuée par la France.

CHYPRE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

CONGO (indép. pop.) : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique équatoriale française qui comprenait le Congo.

CÔTE D'IVOIRE : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française qui comprenait la Côte d'Ivoire.

DOMINIQUE (Ile de la) : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

CENTRAFRICAÏN (Emp.) : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique équatoriale française qui comprenait l'Empire Centrafricain.

MAROC (Zone espagnole)
Ensemble des Colonies espagnoles : adhésion par l'Espagne.

FIDJI : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne le 4 novembre 1925, conformément à l'art. 7,2.
Déclaration de continuité reçue par le Gouvernement belge le 12 août 1971, avec effet au 10 octobre 1970, date de l'accession de Fidji à l'indépendance.

MARTINIQUE, TAHITI, GUADELOUPE : adhésion effectuée par la France.

GABON : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique équatoriale française, comprenant le Gabon.

GAMBIE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

GRENADE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

GUINÉE : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique occidentale française comprenant la Guinée.

GUYANE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

HAUTE-VOLTA : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française comprenant la Haute-Volta.

HONG KONG : Traduction (original anglais)

Le 19 juin 1997 a été reçue une note verbale émanant l'Ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne qui notifie que conformément à la Déclaration commune du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République populaire de Chine sur la question de Hong Kong, signée le 19 décembre 1984, le Gouvernement du Royaume-Uni restituera Hong Kong au Gouvernement de la République populaire de Chine à la date du 1er juillet 1997. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continuera d'exercer les responsabilités internationales de Hong Kong jusqu'à cette date. Par conséquent, à compter de cette date, le Gouvernement du Royaume-Uni cessera d'être responsable pour les droits et obligations internationaux découlant de l'application de l'Arrangement à Hong Kong.

Traduction (original anglais)

Le 6 juin 1997 a été reçue une note verbale émanant l'Ambassade de la République populaire De Chine qui notifie que conformément à la

Déclaration commune du Gouvernement de la République populaire de Chine et du Gouvernement du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, signée le 19 décembre 1984, la République populaire de Chine reprend l'exercice de sa souveraineté sur Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1997.

JAMAÏQUE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

KIRIBATI : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne pour l'île Gilbert (devenue Kiribati).

LAOS : adhésion effectuée par la France pour l'Indochine.

MADAGASCAR : adhésion effectuée par la France.

MAROC : adhésion effectuée par la France; ensuite adhésion par le Maroc en date du 7 août 1957 - entrée en vigueur le 7 novembre 1957.

MAURICE : extension effectuée par la Grande-Bretagne le 4 novembre 1926, conformément à l'article 7,2.

Déclaration de continuité reçue par le Gouvernement belge le 20 septembre 1971, avec effet au 12 mars 1968, date de l'accession de Maurice à l'indépendance.

MAURITANIE : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française comprenant la Mauritanie.

NIGER : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française comprenant le Niger.

HONG-KONG :

SENEGAL : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française, comprenant le Sénégal.

SEYCHELLES : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

SOUDAN : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Occidentale française comprenant le Soudan.

SALOMON (îles) : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne. Notification de non succession reçue le 17 septembre 1981 avec effet au 17 septembre 1982 (cfr. Article 6).

SAINTE-LUCIE : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne.

TCHAD : adhésion effectuée par la France pour l'Afrique Equatoriale française comprenant le Tchad.

TUNISIE : adhésion effectuée par la France.

TUVALU : adhésion effectuée par la Grande-Bretagne pour l'île Ellice devenue Tuvalu.

ZAIRE : adhésion effectuée par la Belgique pour le Congo ex belge.